

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2007**

## **SUBVENTION CENTRE CULTUREL**

Dans le cadre de la demande de financement complémentaire déposée auprès du Conseil Général, le Conseil Municipal **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le 1% artistique.

## **MARCHES PUBLICS**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accepter les avenants suivants :

### **- en plus-values :**

- Lot n° 1 (gros-œuvre) : 2886,60 € HT pour le remplacement de pierres d'angle.
- Lot n° 3 (menuiserie intérieures bois) : 2288,00 € HT pour le remplacement du parquet sur lambourdes par un parquet collé.

### **- en moins-values :**

- Lot n° 1 (gros-œuvre) : 19 612,29 € HT de travaux divers.
- Lot 6 (couverture) : 3 544,90 € HT d'économies diverses.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

### **A L'UFAC**

Le Conseil Municipal **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 100 € à la section UFAC de Trébeurden.

## **STAGIAIRES CLSH**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder une indemnité à 2 stagiaires qui sont intervenus au Centre de Loisirs Sans

Hébergement (CLSH) pendant le mois d'août, pour un coût global de 490 €.

## **EXTENSION DU CIMETIERE**

Tout en souhaitant que les négociations en cours aboutissent dans les délais les plus brefs, le Conseil Municipal **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des côtes d'Armor de prescrire une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et une enquête parcellaire afin de prévoir les acquisitions foncières et **PRECISE** que le projet d'extension ne portera pas sur la totalité de l'Opération 22 du PLU, mais seulement sur une surface de 7500 m<sup>2</sup> (150 m x 50 m).

## **URBANISME**

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

## **AUTORISATIONS DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice :
  - devant la cour d'appel de Nantes pour un appel du jugement du 31 mai 2007 rejetant la demande d'annulation du permis de construire de la salle d'animation et demande de suspension de l'exécution de ce jugement.

- devant la cour d'appel de Rennes pour une requête portant sur la demande d'annulation d'un permis de lotir accordé à la SARL de Christ.

## **ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reporter son avis sur le projet de création d'un élevage d'un établissement de cultures marines destiné à l'élevage de moules sur longues lignes en baie de Lannion dans l'attente de la tenue de la prochaine réunion du Conseil Portuaire.

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat.
- **ACCEPTE** l'extension des compétences de Lannion-Trégor Agglomération, en matière de « protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », en assurant les missions d'opérateur pour le site NATURA 2000 « Côte de granit rose, des îles Millau à Tomé, archipel des Sept-Iles » et en mettant en œuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (hors production d'eau potable).
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité et du Compte Administratif 2006 de la Communauté d'agglomération.